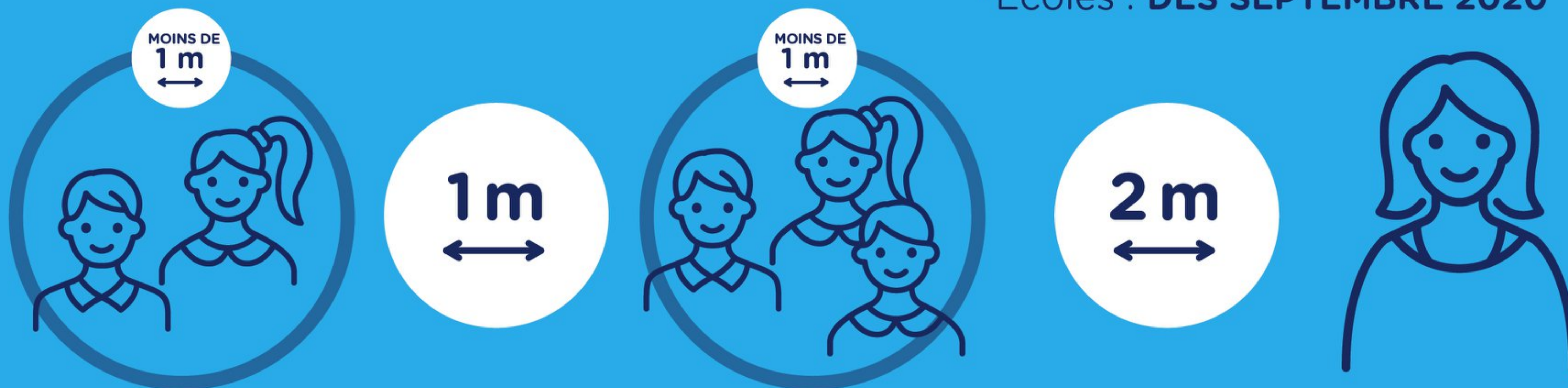


Nouvelles recommandations : Dès le 22 juin 2020

DANS LES MILIEUX ÉDUCATIFS ON GARDE NOS DISTANCES

ÉCOLES*, SERVICES DE GARDE ET CAMPS DE JOUR

*Écoles : DÈS SEPTEMBRE 2020



Un groupe d'enfants peut constituer une « bulle », ce qui leur permet de conserver une distance inférieure à 1 m entre eux.

La distance recommandée entre les différentes « bulles » dans un lieu intérieur est de 1 m. En contexte scolaire, les bulles pourront être constituées de 4 à 6 élèves et plusieurs bulles pourront se retrouver dans une même classe.

Un adulte doit toutefois conserver une distance de 2 m avec les enfants et les autres adultes en tout temps.

Nouvelles recommandations : Dès le 22 juin 2020

DANS LES LIEUX PUBLICS ON GARDE NOS DISTANCES



2 mètres entre les personnes



Rassemblements de 50 personnes maximum
dans les lieux publics intérieurs

RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS

RECOMMANDATION
2 m en tout temps



Les personnes qui fréquentent
les restaurants doivent respecter
une distance de 2 m entre elles.

Les personnes résidant à un même lieu
peuvent constituer une « bulle » et conserver
une distanciation physique inférieure
à 2 m entre elles.

DÉROGATION POSSIBLE



Si la superficie **ne permet pas**
une distanciation physique de 2 m

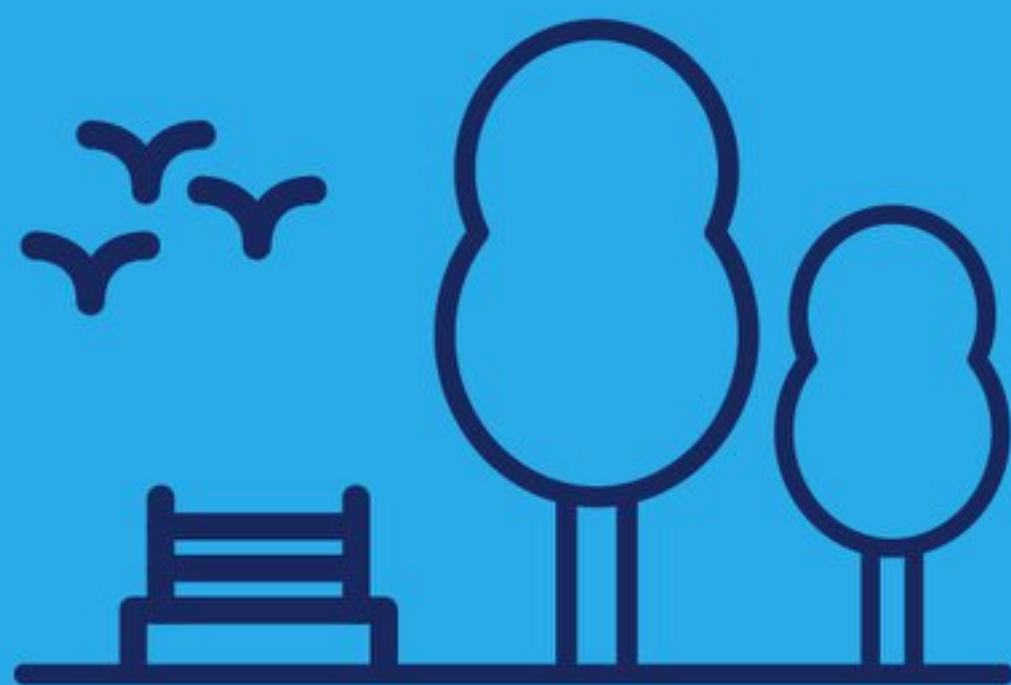
ET

Si les activités sont à **circulation restreinte**

- Salles de cours (collégial/universitaire)
- Salles de spectacle
- Cinémas
- Salles d'audience publique et de consultation

RASSEMBLEMENTS EXTÉRIEURS

RECOMMANDATION
2 m en tout temps



Les personnes résidant à un même lieu peuvent
constituer une « bulle » et conserver une distanciation
physique inférieure à 2 m entre elles.

Elles doivent cependant garder une distance de 2 m
avec les autres.